

Zaventem, 29 septembre 2016.

Communiqué syndical

Dossier « Agents de police »

Mardi 4 octobre, les textes légaux concernant l'armement et la promotion sociale « Agents de police » seront publiés au Moniteur Belge. Il s'agit de deux arrêtés royaux (l'armement et le statut des agents de police), deux arrêtés ministériels (formation, armement et gestion de la violence), et trois circulaires ministérielles (les coûts liés à la promotion sociale, à l'armement du personnel de la police intégrée [GPI 62] et à la formation & entraînement en matière de gestion de la violence [GPI 48]).

C'est une réelle plume au chapeau du seul SLFP Police puisque nous avons déposé une proposition en 2015 à l'agenda du Comité de négociation des services de police, dont les deux volets ont été repris quasiment in extenso.

Le SLFP Police va évidemment veiller à ce que les formations nécessaires concernant l'armement, et les sélections au sujet de la promotion sociale, soient mises en place le plus vite possible.

**Avec cette publication des textes au Moniteur Belge, le
SLFP Police peut s'enorgueillir d'avoir mené ce dossier
« Agents de police » à bonne fin.**

Vincent **Gilles**
Président National
+32475304864

Vincent **Houssin**
Vice-président national
+32485184952

